

dodis.ch/54448

*La Directrice de l'entreprise Phillips & Randle, Challinor James, à la Légation de Suisse
à Vienne¹*

Montreux, 5 juillet 1957

J'ai le plaisir de vous remettre ci-inclus des exemplaires de notre récent Manuel No. 4, donnant une «Description Générale des Services», de notre Agence, et qui pourra certainement vous intéresser.

Depuis l'établissement de l'Agence ci-dessus, nous avons placé avec succès plusieurs centaines d'étudiants d'outre-mer des deux sexes dans des établissements d'éducation en Grande-Bretagne et ailleurs, et nous avons aussi organisé un «Service de Tutelle», de sorte que, actuellement nous nous occupons personnellement de près de 300 étudiants de diverses nationalités. La majorité d'entre eux sont des étudiants privés, mais une bonne proportion sont des pupilles de départements gouvernementaux étrangers ou d'entreprises industrielles.

Comme seul représentant en Europe de l'Agence Phillips & Randle Ltd. je suis chargée du Service de Tutelle des étudiants placés dans les écoles en Suisse et dans les pays environnants.²

De temps à autre, les Services internationaux diplomatiques et consulaires reçoivent des demandes de parents de différentes parties du monde, qui désirent envoyer leurs enfants en Grande-Bretagne ou en Europe pour leur éducation. Les parents sont naturellement soucieux d'obtenir les meilleurs conseils et informations sur les établissements auxquels ils confieront l'éducation de leurs enfants. Notre Agence est spécialisée pour donner ces conseils et recommander des écoles, etc. parmi une longue liste de pensionnats et instituts sélectionnés en Grande-Bretagne et en Europe, qui tous ont été visités personnellement par nous et qui sont réputés pour leur position morale et scolastique élevée.³

J'ose espérer que vos représentants se souviendront de notre Agence lorsque l'opportunité se présentera pour eux de la recommander, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

¹ Lettre: CH-BAR#E2003A#1971/44#519* (o.316.1). Rédigée et signée par Challinor James, dodis.ch/P58518, Directrice de l'entreprise Phillips & Randle à Montreux.

² Cf. plusieurs annonces dans la presse romande: «Agence scolaire [...] pour élèves désirant étudier en Angleterre ou en Europe pendant l'année scolaire ou les vacances», cf. p. ex. la *Gazette de Lausanne* du 29/30 octobre 1955 ou le *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 11 octobre 1958. «Pour tous renseignements sur les écoles à l'étranger», cf. la *Gazette de Lausanne* du 2 juillet 1960.

³ Cf. l'aide-mémoire de Phillips & Randle (Manual No. 4, 1956), précisant que sur le continent européen, cette agence privée est représentée par Mme E. Challinor James, de Montreux, qui s'occupe «surtout d'écoles privées de culture générale, de langues et de cours de vacances, ainsi que d'institutions pour jeunes filles», CH-BAR#E2200.53-05#1977/143#519* (VI.56/O.1).

